



## *Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM.*

### *- Synthèse des résultats finaux -*

Entre 2006 et 2008, l'IFREMER a assuré la maîtrise d'oeuvre, à la demande de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère de l'agriculture et de la pêche, maître d'ouvrage) d'une enquête nationale co-financée à parité par l'IFOP et l'IFREMER, sur la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM, prenant en compte la diversité des usages (pêche à pied, du bord, en plongée, pêche embarquée).

Cette étude vise à établir un premier état des lieux en ce qui concerne l'activité des pêches récréatives et sportives, tant au plan de l'estimation de la population de pêcheurs récréatifs, des captures réalisées que de l'importance économique de cette activité en France.

La DPMA a mis en place un comité de pilotage constitué de l'administration, de scientifiques, de la représentation nationale de la pêche professionnelle, et de représentants des fédérations des pêcheurs récréatifs et sportifs dont la chasse sous-marine. Le conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN) est également membre de ce comité de pilotage.

Cette étude d'une durée de deux années a été centrée, lors de la première année, sur une délimitation aussi précise que possible de la population d'utilisateurs récréatifs et sportifs à partir d'une enquête téléphonique (en faisant appel aux techniques de sondage expérimentées dans le cadre du bar avec l'institut BVA). Cette dernière a aussi permis de faire le point sur l'opinion des pêcheurs récréatifs sur un certain nombre de questions touchant à la ressource, au coût de cette activité et à la réglementation en vigueur.

Au cours de la deuxième année, une série d'enquêtes sur site a permis d'enrichir la qualité des données concernant les prises et l'impact économique de cette activité en vue de fournir des estimations plus robustes.

Ce document présente la synthèse finale des résultats.



## PREMIERE PHASE : PROFIL DE LA POPULATION DE PÊCHEURS RECREATIFS EN FRANCE

L'estimation de la population de pêcheurs récréatifs en France a été réalisée à partir d'une enquête téléphonique.

En Métropole, l'étude a été réalisée à partir de cinq vagues d'enquêtes réparties sur l'année 2006.

15.085 ménages ont été interrogés en métropole, dont 1.137 comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer. Seules les personnes de 15 ans et plus ont été prise en compte dans cette enquête.

FRANCE METROPOLITAINE			
	PÉRIODE D'ENQUÊTE	NOMBRE D'INTERVIEWS	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
PHASE TEST			
VAGUE 1	5 au 11 avril 2006	2061 ménages interrogés	Janvier, février et mars 2006
PHASE D'ETUDE			
VAGUE 2	15 au 24 Juin 2006	3003 ménages interrogés	Avril et mai 2006
VAGUE 3	Septembre 2006	5012 ménages interrogés	Juin, juillet et août 2006
VAGUE 4	Novembre 2006	3003 ménages interrogés	Septembre et octobre 2006
VAGUE 5	Janvier 2007	2006 ménages interrogés	Novembre et décembre 2006

La même démarche a été appliquée dans les quatre DOM mais seulement en deux vagues d'enquêtes (de janvier à mai 2006 et de juin à décembre 2006).

Au total, 3.861 ménages ont été interrogés, dont 629 comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer.

Les échantillons ont été ajustés sur chaque territoire (sur-échantillonnage sur les zones littorales en Métropole, quotas par département pour les DOM) de manière à optimiser la fiabilité des résultats.

Ils ont fait l'objet des redressements nécessaires pour permettre une exploitation sur des bases représentatives des populations étudiées.

- *Le nombre de pêcheurs récréatifs*

En Métropole, avec en moyenne 1,57 pêcheurs de 15 ans et plus par foyer en 2005 et 1016 ménages comprenant au moins un pêcheur récréatifs, on obtient un total de 1599 pêcheurs récréatifs représentés dans notre échantillon. L'échantillon étant composé de 31377 personnes de 15 ans et plus, le rapport entre les deux chiffres nous permet de calculer le « taux de pénétration » de la pratique de la pêche récréative en France, c'est-à-dire la part de la population française âgée de 15 ans et plus pratiquant la pêche de loisir en mer. Ce taux de pénétration est égal à 5,1% pour la métropole.

F En appliquant ce taux de pénétration à la population française pour 2005, on obtient une estimation de 2,45 millions (Estimation +/- 0,15 millions) de personnes âgées de 15 ans et plus qui pratique la pêche de loisir en mer.



Dans les DOM, la part des ménages comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer s'élève à 16,6% avec en moyenne 1,48 pêcheurs par foyer, ce qui conduit à estimer que 8,7 % de la population âgée de 15 ans et plus pratique la pêche de loisir en mer dans les DOM.

Le taux de pénétration est sensiblement plus faible à la Réunion (5,3%) que dans les autres DOM (entre 10% et 13%).

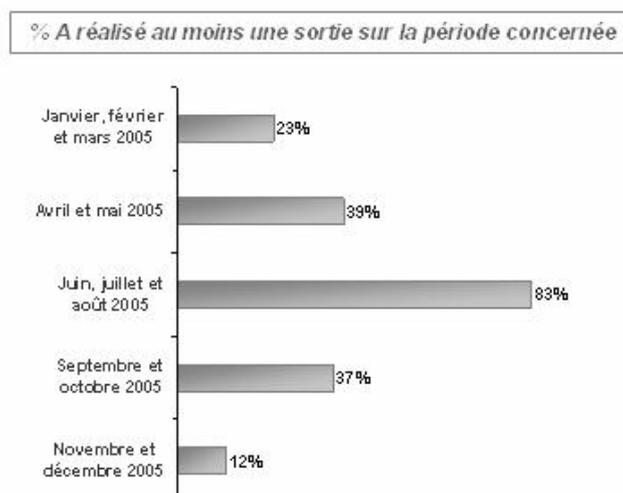
F Au total, dans les DOM en 2005, cela correspond à 135.000 (Estimation +/- 10.000) pêcheurs de loisir en mer âgés de 15 ans et plus.

L'enquête a permis d'établir le profil des pêcheurs de loisir en mer. En métropole, ce profil se caractérise par :

- o Une très large sur-représentation des hommes (82%).
  - o Un âge plus souvent situé dans les tranches intermédiaires (84% de 25 à 64 ans).
  - o Une sur-représentation des cadres, professions intermédiaires et employés (34%).
  - o Une représentation deux fois plus importante en zone littorale (essentiellement en Bretagne, Basse-normandie et dans les Pays de Loire) que sur le reste du territoire.
- *Le nombre de sorties en 2005*

En Métropole, un pêcheur de loisir en mer réalise en moyenne près de 13 sorties par an, dont plus de la moitié sur les mois de juin, juillet et août.

Ce profil de sorties dans l'année est identique à celui mesuré dans les interrogations sur les sorties 2006 par période. Il reflète néanmoins des réalités très diversifiées allant des pêcheurs occasionnels réalisant seulement quelques sorties durant leurs vacances estivales jusqu'aux pêcheurs confirmés résidant en zone littorale et ayant une pratique intensive toute l'année.



Dans les DOM, le nombre moyen de sorties d'un pêcheur de loisir en mer sur l'année 2005 est de 16,5 dont les trois quarts sont répartis sur les huit premiers mois de l'année.



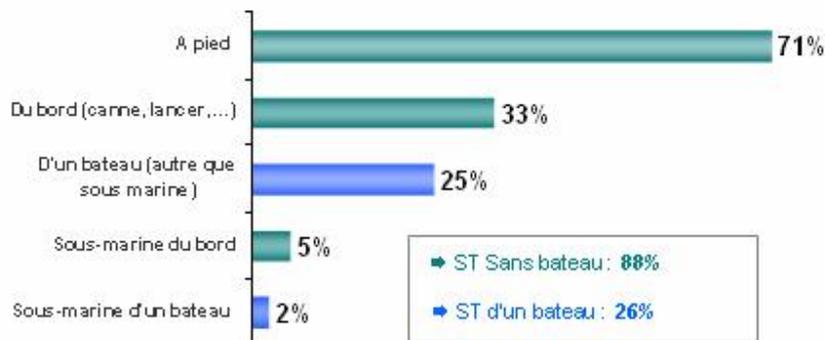
La Guyane présente une intensité de la pratique un peu inférieure aux autres départements. La Martinique présente un profil des sorties sur l'année marqué par un pic sur la période juin-juillet-août.

- *Les modes de pêches pratiqués*

En Métropole, en 2005, les pêcheurs de loisir en mer ont pratiqué 1,4 modes de pêche différents en moyenne, avec une forte dominante de la pêche à pied.

La pêche sous-marine ne concerne qu'une faible part des pêcheurs de loisir en mer.

Le quart des pêcheurs ont réalisé au moins une de leurs sorties de pêche à partir d'un bateau.



Le diagramme conduit à un total supérieur à 100 % du fait qu'un même pêcheur récréatif peut déclarer pratiquer plusieurs modes de pêche.

Dans les DOM, la pratique de la pêche à pied est moins représentée (52%) qu'en Métropole, principalement au profit de la pêche du bord (45%) et de la pêche sous-marine (10% du bord et 6% d'un bateau). En revanche, la diversité des pratiques est identique (1,4 modes pratiqués par pêcheur en 2005). La Guyane se démarque par une pratique plus fréquente de la pêche à partir d'un bateau ou du bord. A La Réunion, ce sont au contraire les pêcheurs à pied qui sont les plus représentés (60%).

- *La possession d'embarcations pour la pratique de la pêche en mer*

En Métropole, 14% des pêcheurs de loisir en mer possèdent au moins une embarcation.

F A l'échelle de la population métropolitaine, cela représente en première estimation environ 265 000 possesseurs de bateaux et une flotte d'environ 335 000 embarcations (1.3 embarcations possédées en moyenne).

Dans les DOM, 12% des pêcheurs de loisir en mer possèdent au moins une embarcation.

F A l'échelle de la population des DOM, cela représente en première estimation environ 11 000 possesseurs de bateaux pour une flotte d'environ 19 000 bateaux (1.7 embarcation possédée en moyenne).

- *Histoire des pêcheurs récréatifs*



En Métropole comme dans les DOM, la grande majorité des pêcheurs de loisir en mer ont démarré la pratique de l'activité avant l'âge de 25 ans (76% d'entre eux en Métropole, 82% dans les DOM). Ils sont même 60% à avoir commencé cette activité de loisir avant l'âge de 15 ans.

En Métropole, 37% des pêcheurs de loisir en mer ont été initiés par la pratique en eau douce. Parmi les autres, 20% ont également ensuite pêché en eau douce. Ils sont 42% à n'avoir pratiqué qu'une activité de pêche en mer.

Dans les DOM, la pêche en eau douce est moins pratiquée aux Antilles par les pêcheurs récréatifs en mer (35% des pêcheurs en Martinique, 38% en Guadeloupe) qu'en Guyane (72%) et à La Réunion (56%) où elle est particulièrement importante.

- *Perception de l'évolution du temps consacré à la pêche, de la ressource et des coûts*

En moyenne, 42% des pêcheurs métropolitains interrogés déclarent que le temps qu'ils ont consacré à la pratique de la pêche de loisir en mer est en diminution au cours des cinq dernières années, seuls 17% déclarant une tendance à l'augmentation de la pratique. Dans les DOM, la tendance à la baisse est encore plus marquée (61% en diminution pour 17% en augmentation).

La majorité des pêcheurs de loisir en mer ne considère pas la pratique de la pêche récréative comme une activité chère (65% dans les DOM, et 79% en métropole).

Les pêcheurs de loisir en mer ont le sentiment que la ressource au sens large a diminué au cours des cinq dernières années (59% en métropole, et 67% dans les DOM).

- *Le niveau d'information*

En Métropole, les pêcheurs de loisir en mer se déclarent en attente de plus d'informations, non seulement sur les réglementations (entre 40% et 50%) mais aussi, et ce de façon plus marquée, sur l'évolution des ressources (60%).



Dans les DOM, ce sentiment de sous information est encore plus répandu (entre 60% et 70%), et ce quel que soit le thème concerné.



- *La perception des mesures de régulation de l'activité*

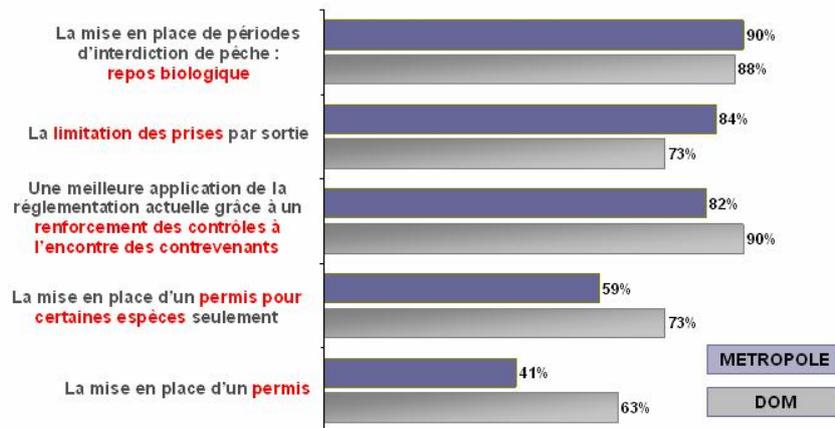
En Métropole, les pêcheurs de loisir en mer interrogés apparaissent très largement favorables à :

- La mise en place de périodes de repos biologiques (90%).
- La limitation des prises par sortie (84%) ou le renforcement des contrôles (82%).

Par contre, ils sont plus partagés quant à la mise en place d'un permis, que ce soit pour protéger uniquement certaines espèces (59%) ou pour protéger toutes les espèces (41%).

Dans les DOM, les attitudes sont plus favorables à la mise d'un place d'un permis, quel qu'il soit.

% de pêcheurs se déclarant « favorables à »...





SECONDE PHASE : ESTIMATION DES PRISES ET DES DEPENSES

Il est admis que les méthodes d'enquête par téléphone permettent d'estimer avec précision les taux de pénétration (ce que ne permet pas l'enquête sur site). En revanche, elles présentent des limites quant à la mesure des captures et des budgets affectés à la pratique, notamment en raison de problèmes de mémoire. Les données de l'enquête téléphonique ont donc été enrichies par une série d'enquêtes sur site en Métropole permettant de compléter et d'affiner les mesures :

- § Des captures, y compris des relâchés.
- § De l'impact économique de la pêche de loisir en mer.

Les enquêtes sur site se sont déroulées sur une période allant d'août 2007 à juillet 2008. Le plan d'échantillonnage a été construit à partir de la description de la population de référence obtenue grâce à l'enquête téléphonique. Cette information sur la population de référence permet au plan d'échantillonnage d'être le plus représentatif possible et de procéder ensuite à des redressement lorsque des biais subsistent. Au total 1 431 sorties ont été enquêtées par l'Institut BVA et 344 par l'IFREMER, l'IMA et EGIS.

Façade		Nb interviews réalisées par BVA	Compléments IFREMER+BVA +EGIS	Nb interviews réalisées AU TOTAL
<b>En Manche</b>	A pied	140	37	177
	Bateau (autre que sous marine)	169		169
	Du bord (canne, lancer,...)	183		183
	<b>Total Manche</b>	<b>492</b>		<b>529</b>
<b>Atlantique</b>	A pied	203	101	304
	Bateau (autre que sous marine)	212	33	245
	Du bord (canne, lancer,...)	138	114	252
	<b>Total Atlantique</b>	<b>553</b>		<b>801</b>
<b>Méditerranée</b>	Bateau (autre que sous marine)	140		140
	Du bord (canne, lancer,...)	195	2	197
	Sous-marine du bord	28	17	45
	Sous-marine d'un bateau	23	40	63
	<b>Total Méditerranée</b>	<b>386</b>		<b>445</b>
<b>Total</b>		<b>1431</b>	<b>344</b>	<b>1775</b>
<b>A pied</b>		<b>343</b>	<b>138</b>	<b>481</b>
<b>Bateau (autre que sous marine)</b>		<b>521</b>	<b>33</b>	<b>554</b>
<b>Du bord (canne, lancer,...)</b>		<b>516</b>	<b>116</b>	<b>632</b>
<b>Sous-marine du bord</b>		<b>28</b>	<b>17</b>	<b>45</b>
<b>Sous-marine d'un bateau</b>		<b>23</b>	<b>40</b>	<b>63</b>

• *Les prélèvements*

Les estimations de prélèvements ont été réalisées à partir du croisement des enquêtes sur site et des enquêtes téléphoniques, en pondérant les données issues de ces deux enquêtes de manière à donner plus d'importance aux données les plus précises.

Les estimations obtenues à partir du croisement des deux sources d'information sont différentes de celles obtenues à partir de la simple enquête téléphonique :

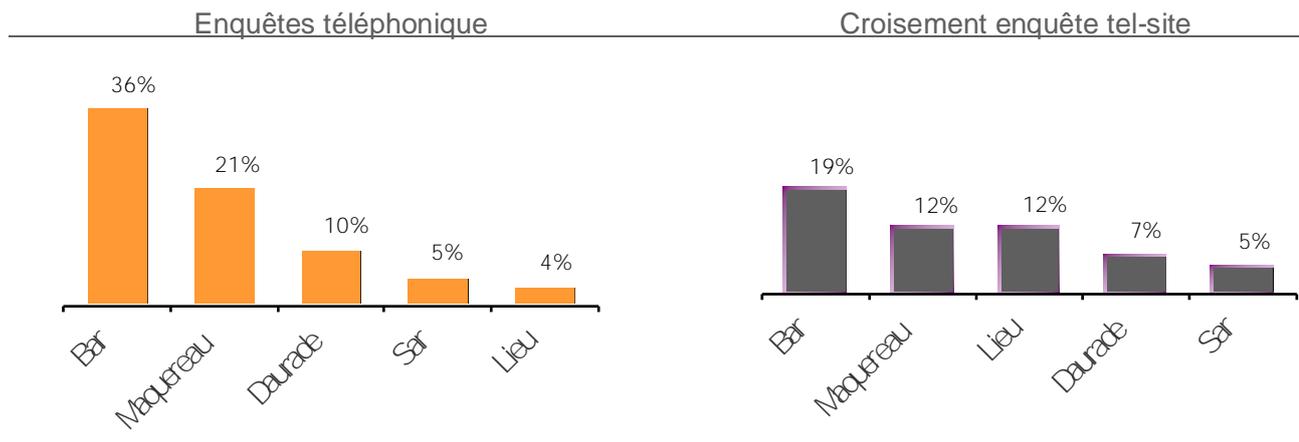


- Pour les *poissons*, il s'est avéré que l'enquête téléphonique est passée à côté d'un certain nombre d'espèces. Ainsi, l'enquête sur site permet de prendre en compte un plus grand nombre d'espèces en identifiant les espèces peu fréquentes dans les captures (certaines étant citées une fois seulement lors des enquêtes sur site) ce qui offre une meilleure représentativité des prises. En revanche, il existe une très forte marge d'erreur dans la mesure des captures et des poids à partir des enquêtes car ces observations sont peu fréquentes.

Pour illustrer ce résultat, la part des trois principales espèces prélevées (Bar, Maquereau et Daurade) était de 67% dans l'estimation totale des prélèvements pour l'enquête téléphonique, tandis qu'elle n'est plus que de 43% dans le cadre de l'enquête sur site – les trois principales espèces devenant le Bar, le Maquereau et le Lieu.

- Pour les *crustacés* et les *coquillages*, il n'y a pas de différences entre les deux méthodes pour ce qui concerne l'identification des espèces. Cela permet de souligner que le nombre d'espèces de crustacés et de coquillages visées est relativement limité. Cependant, les poids sont plus précis à partir de l'enquête sur site. Le résultat est une forte révision à la baisse des captures par sortie et donc des prélèvements totaux.

- Pour les *céphalopodes*, les données sont trop peu nombreuses pour en inférer des estimations fiables. Elles permettent cependant d'estimer une borne maximale de captures totales.



Les estimations finales obtenues pour les grands groupes d'espèces sont les suivantes :

- Les poissons : en moyenne, un pêcheur de poissons prélève environ 10 kg de poisson par an ; en rapportant ce niveau moyen de captures annuelles par pêcheur au nombre de pratiquants, cela représente un prélèvement annuel total estimé de poissons par les pêcheurs récréatifs en France métropolitaine de 24 500 t. (+/-4600). Le bar se démarque comme l'espèce la plus recherchée (19 % des prises) pour un prélèvement global estimé à 5 600 t. (+/-2000). Le maquereau (12% des prises) est la seconde espèce la plus pêchée avec un prélèvement global estimé à 3 600 t. (+/-1600). Viennent ensuite le lieu avec un prélèvement global estimé à 3500 t. (+/- 2500), la daurade avec un prélèvement global estimé à 2 000 t. (+/- 960) et le sar avec un prélèvement global estimé à 840 (+/- 160). Pour les autres espèces de poissons, plus rarement citées, l'estimation des prélèvements n'a pu être effectuée.
- Les coquillages : Les espèces les plus fréquemment capturées sont les huîtres avec une estimation des captures annuelles totales de 1 200 t. (+/-1000), contre 600 t. (+/-400) pour les



palourdes, 490 t. (+/-300) pour les coques et 460 t. (+/-300) pour les moules Au total, les prélèvements annuels de coquillages sont estimés à 3 100 t. (+/-1200).

- Les crustacés : Si l'enquête permet d'identifier les espèces les plus recherchées (araignées et crevettes arrivant en tête), la forte variabilité des observations et leur faible nombre ne permettent pas d'estimer les niveaux de prélèvements annuels par espèce. L'enquête permet cependant d'estimer un ordre de grandeur des captures annuelles totales de crustacés par la pêche récréative sur les côtes de France métropolitaine, de l'ordre de 1 600 t. (+/-900).
- Les céphalopodes : La même conclusion s'applique aux estimations de captures de céphalopodes, les espèces principalement présentes dans les captures étant les seiches et les poulpes. La faiblesse des observations ne permet pas d'aboutir à une estimation fiable des prélèvements de ces espèces, mais seulement d'estimer la borne supérieure de ces prélèvements à environ 1000 t.
- *Les dépenses*

Trois types de dépenses sont identifiées : les dépenses de fonctionnement regroupant les budgets temps (préparation, déplacement en voiture et en bateau) et les dépenses spécifiques à chaque sortie (frais de bouche et de logement...) ; les dépenses liées à la pratique de la pêche récréative regroupant le matériel et les vêtements ; les dépenses relatives à l'embarcation et qui regroupent l'amortissement et l'entretien du bateau. Les informations utilisées pour réaliser les estimations sont issues de la description de la dernière sortie (fonctionnement et pratique) et de certaines dépenses annuelles (embarcation).

- Sur la base de l'enquête, les dépenses de fonctionnement peuvent être décrites de la manière suivante : les coûts moyens de déplacement en voiture et en bateau sont respectivement estimés à 3,20 € et 1,64 € ; les dépenses moyennes de bouche par sortie sont estimées à 9,72 € ; le coût moyen des dépenses de logement est quand à lui estimé à 2,19 € par sortie (ce montant est faible à l'échelle de la population totale de pêcheurs, du fait qu'une grande partie des pratiquants habite à proximité des lieux de pêches où ils réalisent leurs sorties).
- Dépenses liées à la pratique : le coût moyen par sortie pour le petit matériel et les appâts est estimé à 10,22 € ; le coût moyen par sortie pour les vêtements et le matériels de pêche est estimé à 3,48 € ; le coût moyen par sortie pour les revues spécialisées est estimé à 0,22 €.
- Dépenses liées à l'embarcation : les coûts annuels d'usage (équipement, entretien, assurance, frais portuaires, droit de francisation) et d'amortissement d'un bateau pour la pratique de la pêche sont estimés respectivement à 766 € et 545 €.

Sur la base de ces données moyennes, une estimation des dépenses annuelles totales liées à la pratique de la pêche récréative en France métropolitaine peut être proposée à partir de la méthode suivante :

- § Estimation du nombre total de sorties (12,77 X 2,45 millions) et calcul du budget global lié aux dépenses de fonctionnement (16,75 €).
- § Estimation du nombre total de sorties (12,77 X 2,45 millions) et calcul des dépenses liées à la pratique (13,92 €).



§ Estimation du nombre d'embarcations (234 954) et calcul des dépenses totales d'amortissement et d'entretien annuels, en prenant en compte le taux d'utilisation des embarcations pour la pêche (1311 €).

Sur la base de ces calculs, le budget annuel estimé à 1,267 milliards d'€ est réparti comme suit : 524 millions d'€ pour les dépenses de fonctionnement, 435 millions d'€ pour les dépenses liées à la pratique et 308 millions d'€ pour les dépenses relatives à l'embarcation.

Ces résultats doivent être considérés en tenant compte des remarques suivantes :

- (i) les dépenses de déplacement semblent bien mesurées par l'enquête et l'estimation globale apparaît relativement robuste ;
- (ii) les dépenses liées à la pratique et celles liées aux bateaux sont également bien mesurées, mais présentent une forte variabilité, qui renvoie à la grande hétérogénéité des pratiques et des types d'embarcations utilisées pour la pêche récréative, ce qui entraîne une plus grande imprécision des mesures issue de cette enquête ;
- (iii) les dépenses de bouche et d'hébergement sont plus difficiles à mesurer car il existe une très forte variabilité des déclarations, découlant en partie de la difficulté pour l'enquête d'identifier précisément la part de ses dépenses de bouche et d'hébergement directement imputables à son activité de pêche récréative.